

Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Provins
Canton de Bray-sur-Seine
Commune de **GOUAIX**

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JANVIER 2015**

L'an deux mille quinze, le jeudi 29 janvier à 20h00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de GOUAIX, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FENOT, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. FENOT Jean-Paul, CHANTRAIT Françoise, BOUCHARIN Philippe, VERRIER Laure, GRIFFE Joël, MAZANKINE Ana, COURTOIS Dominique, TAUSTE Pedro, VOISIN Christine, IDRISOU Razak, VOISIN Sandrine, PHELIPPEAU Stéphane, LEONARD Hélène, LAMOTHE Frédéric
Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir(s) : M. ROUSSEL Michel à Mme CHANTRAIT Françoise

Monsieur PHELIPPEAU Stéphane a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 23/01/2015

Date d'affichage : 04/02/2015

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

ORDRE DU JOUR :

- 1) Recensement de la population 2015 : rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal
- 2) Retrait de la Commune d'OZOUER-LE-VOULGIS du SMAB
- 3) Convention aide spécifique –rythmes éducatifs 2014 proposée par la CAF
- 4) Cours d'informatique à l'école élémentaire
- 5) Remplacement des menuiseries extérieures du logement communal sis 1, rue de la Poste
- 6) Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la médiathèque

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2014

A l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent le procès-verbal de la dernière séance et signent le registre.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe le Conseil que M. ROUSSEL ne peut être présent à la présente séance, car il participe à une réunion du Comité de Jumelage à Bray-sur-Seine.

- 1) **Recensement de la population 2015 : rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal**

Délibération n° 77208150101

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :

- De rémunérer les agents recenseurs selon le nombre d'imprimés collectés ou transmis en ligne à l'INSEE, comme suit :
 - 1,85 € par bulletin individuel
 - 1,30 € par feuille de logement
 - 1,30 € par dossier d'adresses collectives
 - 25,00 € par séance de formation
- Le coordonnateur communal percevra une indemnité de 850,00 € pour l'ensemble de ses missions.

Entrée en séance de Monsieur Frédéric LAMOTHE à 20H25.

2) **Retrait de la Commune D'OZOUER-LE-VOULGIS du SMAB**

Par courrier en date du 10 janvier 2015, la Commune d'OZOUER-LE-VOULGIS nous informe de son intention de se retirer du SMAB. Monsieur le Maire précise que le Conseil ne pourra pas délibérer, ce jour, sur cette question, le retrait du SMAB nécessitant une procédure particulière relevant du comité syndical.

Mme VOISIN Sandrine, délégué au SMAB, signale que le prix de traitement des boues a nettement augmenté par rapport à ce qui était prévu au départ, ainsi il est passé de 79 € à 109 € la tonne.

Par ailleurs, un nouveau procédé doit être mis en place afin de filtrer les boues. Ce procédé consiste à stocker les boues dans une « chaussette » avant envoi à la plateforme de compostage. Ces chaussettes à usage unique coûtent 4 000 € pièce.

3) **Convention « aide spécifique – rythmes éducatifs » (ASRE) 2014 proposée par la CAF**

Mme VOISIN Sandrine expose les propositions émises par la commission des affaires scolaires du 22 janvier 2015 :

- Changement d'horaires pour le temps d'activités périscolaires (TAP) :
 - Ecole maternelle : 13h20 à 14h05, il s'agira d'un temps calme. Les petits feront la sieste, pour les moyens et grands, des activités seront organisées par les ATSEM dans la salle de motricité.
 - Ecole élémentaire : TAP de 15h00 à 16h30 le mardi et vendredi. Des activités sportives seront proposées au gymnase. Elles seront dirigées par le professeur de sport relevant de la communauté de communes. Différents groupes d'enfants seront formés, ainsi certains élèves, accompagnés d'une animatrice, iront au gymnase pour le sport, puis seront raccompagnés à l'école. Les autres élèves, également accompagnés par une animatrice, seront dirigés vers la bibliothèque où Mmes VOISIN Christine et MAZANKINE Ana proposeront des activités diverses, telles que, la rédaction d'un petit journal, des jeux de logique et de société, cours d'Espagnol...
Ces différents ateliers seront organisés par période.

Monsieur le Maire précise que ces changements interviendront à compter de septembre 2015.

Mme VOISIN Sandrine propose de fixer une participation financière des parents à l'année.

Mme MAZANKINE signale qu'il faut plus d'une personne pour accompagner les enfants.

Délibération n° 77208150102

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement « Aide spécifique –rythmes éducatifs 2014,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

4) Cours d'informatique à l'école élémentaire

Délibération n° 77208150103

Monsieur le Maire présente le devis de l'association CLAIR & NET s'élevant à 2 782,50 € pour une cinquantaine d'enfants, soit la classe de CM1/CM2 et celle de CE2/CM1. Il précise que le Conseil Général a donné 4 ordinateurs portables à la commune.

Mme CHANTRAIT ajoute que ces cours sont obligatoires et que cette solution est la moins coûteuse.

Mme COURTOIS demande pourquoi ne pas proposer ces cours uniquement à la classe de CM2.

Mme VOISIN Sandrine répond que l'apprentissage de l'informatique doit se faire à partir du CE2.

Après en avoir en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix pour et 1 abstention (M. BOUCHARIN) ACCEPTE ce devis et AUTORISE le Maire à le signer.

5) Logement communal 1, rue de la Poste Travaux d'isolation thermique

Délibération n° 77208150104

Madame CHANTRAIT, s'étant rendu sur les lieux et ayant examiné les devis avec Monsieur ROUSSEL, présente les différentes propositions pour le remplacement des menuiseries extérieures :

- A.C.M. : 10 416,67 € HT – 12 500,00 € TTC
- SARL FONTES-MOURET : 12 517,00 € HT – 13 768,70 € TTC
- OUSSELIN BATIMENT : 15 676,75 € HT – 18 812,10 € TTC
- Société CHEVRIER FILS : 12 484,00 € HT – 13 192,49 € TTC

ACM propose le remplacement des menuiseries en rénovation, alors que la dépose totale avait été demandée.

La SARL FONTES-MOURET a prévu des menuiseries en aluminium pour la porte d'entrée et la baie vitrée du séjour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ACCEPTE le devis de la Société CHEVRIER FILS et AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

Monsieur le Maire informe le conseil que des devis ont également été demandés pour la mise en conformité de l'installation électrique de ce logement. Ces devis ayant été reçus ce jour, il propose d'ajouter cette question à l'ordre du jour.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte d'ajouter cette question.

**6) Logement communal 1, rue de la Poste
Mise en conformité de l'installation électrique**

Délibération n° 7720150105

Monsieur le Maire présente 3 devis qui ont été examinés par M. ROUSSEL :

- LEMAIRE GUY ELECTRICITE GENERALE : 2 577,00 € HT – 2 834,70 € TTC
- RONY'ELEC : 2 833,40 € HT – 3 116,74 € TTC
- SEBASTIEN ELECTRICITE : 2 396,07 € HT – 2 635,68 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix pour et 1 abstention (M. ROUSSEL représenté par Mme CHANTRAIT), ACCEPTE le devis de l'entreprise SEBASTIEN ELECTRICITE et AUTORISE le Maire à le signer.

7) Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la médiathèque

Mme VOISIN Christine explique que le projet est d'aménager un LAEP (lieu d'accueil enfants parents).

M. LAMOTHE signale que la réglementation est différente s'il s'agit d'un service public.

M. PHELIPPEAU demande s'il faudra également acheter du mobilier.

Mme VOISIN C. répond que le mobilier de la bibliothèque actuelle suffira.

M. PHELIPPEAU s'enquiert du financement de cette opération, d'autant plus que ce n'est pas le seul projet.

Mme VOISIN S. répond qu'il faut se renseigner auprès de la CAF qui pourrait subventionner la médiathèque.

M. PHELIPPEAU demande où en est le projet de la maison médicale.

Monsieur le Maire répond qu'une réunion a eu lieu en mairie le 31 décembre dernier avec des aménageurs du Conseil Général, auxquels le projet d'urbanisation des Corberantes a été présenté.

Le Conseil Général dirige plusieurs projets d'aménagement du territoire dans le département, c'est dans ce cadre qu'il va examiner notre projet.

Les aménageurs nous orienteront vers des lotisseurs, mais la commune imposera son cahier des charges. En tout état de cause, aucun financement de la commune n'est prévu pour ce projet.

Le Maire signale, par ailleurs, que la cantine est en mauvais état. La construction d'un nouveau restaurant scolaire pourrait être envisagée dans le cadre d'un contrat rural. Il ajoute qu'il est nécessaire d'obtenir des subventions pour les opérations d'investissement, car les communes vont subir une baisse importante des dotations et Gouaix dégage peu d'autofinancement.

Mme VOISIN S. et M. IDRISOU s'accordent pour dire qu'il faut redynamiser la commune.

Délibération n° 77208150106

L'étude de mise en sécurité électrique et incendie, et accessibilité a été réalisée par Madame Jacqueline JEANJEAN. La demande d'autorisation de modifier l'ERP a été soumise à la commission de sécurité du 22 janvier 2015. Afin de poursuivre au mieux ce

projet, Monsieur le Maire suggère de demander à l'architecte de réaliser la mission de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour, 3 abstentions (Mme VOISIN C. M. PHELIPPEAU S. et Mme LEONARD H.) et 1 voix contre (M. LAMOTHE F.), AUTORISE le Maire à lancer une consultation pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

I - Informations du Maire :

1) Occupation du domaine public sans autorisation

Afin d'éviter toute installation sans autorisation de la commune, notamment celle des cirques, le Maire propose de mettre en place des blocs de béton afin d'empêcher l'accès au parking du stade.

M. GRIFFE a obtenu un tarif préférentiel auprès de la sablière du Port-Montain, soit 12 blocs de béton pour 1 440 € HT. Il précise que ces blocs seront mis en place par la sablière. De plus, ces blocs pourraient servir à un autre usage en cas de déplacement.

Monsieur le Maire précise que ces blocs pourront être déplacés lors de la mise en service du parking relais. Il ajoute, par ailleurs, qu'aucun financement communal n'est prévu pour l'aménagement de ce parking.

2) Entretien des locaux de la gendarmerie

Les agents techniques repeignent actuellement les locaux de service de la gendarmerie.

3) Achat de peinture

L'entreprise PIERROT PEINTURE offre la possibilité de réserver un stock de peinture pour des besoins futurs ; cependant, le paiement doit être effectué au moment de la réservation.

Mme CHANTRAIT n'apprécie pas ce procédé, il est préférable d'acheter la peinture au moment des travaux.

M. IDRISOU estime également que ce procédé n'est pas opportun.

4) Cimetière

Un coffre en inox a été commandé aux Ets BOBLIN pour prendre place dans l'ossuaire.

5) Désherbage écologique

La commune s'étant engagée à ne plus utiliser de produits phytosanitaires, de nouvelles pratiques de désherbage doivent donc être adoptées. Différents devis ont été demandés pour la fourniture de produits dits écologiques, avec ou sans la prestation d'application. Ce poste de dépense va connaître une augmentation importante, ces nouveaux produits étant très onéreux.

Mme VOISIN Sandrine suggère de laisser en herbe les allées du cimetière et de tondre.

II - Questions :

Commission des fêtes

M. GRIFFE s'enquiert de la prochaine commission des fêtes.

Monsieur le Maire répond qu'une réunion sera organisée prochainement. Il précise, par ailleurs, que les dépenses consacrées aux prochaines festivités devront être maîtrisées.

COURRIER

Remerciements pour le colis des Anciens

Monsieur le Maire présente les cartes adressées au conseil municipal en remerciement du colis offert aux Anciens n'ayant pas pu assister au traditionnel repas d'octobre dernier.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membres du conseil ne souhaitant prendre la parole à nouveau, le Maire déclare la séance close à 22h30.

Nom	Prénom	Signature	Motif de l'absence	Pouvoir donné à
FENOT	Jean-Paul			
CHANTRAIT	Françoise			
BOUCHARIN	Philippe			
VERRIER	Laure			
GRIFFE	Joël			
MAZANKINE	Ana			
COURTOIS	Dominique			
TAUSTE	Pedro			
VOISIN	Christine			
ROUSSEL	Michel			Mme CHANTRAIT
IDRISSOU	Razak			
VOISIN	Sandrine			
PHÉLIPPEAU	Stéphane			
LEONARD	Hélène			
LAMOTHE	Frédéric			

